

Yverdon-les-Bains, 3 février 2022

Le chantier du parking mutualisé d'Y-Parc peut reprendre

Un accord a été trouvé entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et l'ATE (Association transports et environnement). Il permet à la Municipalité de délivrer l'autorisation de construire le futur parking mutualisé du parc technologique et scientifique d'Y-Parc. La Municipalité s'est engagée à travers une convention, signée le 2 février, à mettre en œuvre un plan de mobilité d'entreprises sur le site afin de promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les employé-e-s. Le chantier, bloqué depuis plusieurs mois, peut ainsi reprendre.

En octobre 2020, l'ATE s'était opposée à la construction de la deuxième étape du parking mutualisé d'Y-Parc d'environ 1000 places dans un bâtiment en silo. Elle estimait que le projet était surdimensionné au regard des besoins en stationnement de la ville, qu'il augmenterait le nombre de véhicules à destination du parc, et entraverait le report modal vers la mobilité douce et les transports publics. Face au blocage du dossier, la Municipalité a entrepris de discuter avec toutes les parties, afin de trouver une solution.

Dans ce contexte, la Municipalité réaffirme qu'elle a bien pour objectif d'accompagner le développement du site d'Y-Parc tout en respectant les enjeux climatiques, ce qui passe par la mise en place d'une offre de mobilité multimodale. Il s'agit ainsi de développer les meilleures conditions possibles pour que les employé-e-s se rendent sur le site avec des modes de transports respectueux de l'environnement sans pour autant négliger la nécessité de proposer une offre en stationnement suffisante. L'aménagement de pistes cyclables, de cheminements piétons, d'espaces publics conviviaux, le renforcement des cadences en transports publics, ainsi que, dans une dizaine d'années, de la future halte CFF, permettront à moyen terme de concrétiser cet objectif.

A court terme, il s'agira de mettre en place un plan de mobilité d'entreprises sur l'ensemble du site, afin de promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les employé-e-s. Ce plan permettra notamment de proposer au personnel des offres favorisant l'usage des transports publics, d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les cycles, de favoriser la synergie des places de parc entre entreprises et d'inciter au covoiturage. Dans le cadre de la convention signée avec l'ATE, la Municipalité s'est ainsi engagée à réaliser ce plan de mobilité d'entreprises et à consulter l'association - ainsi que toutes celles concernées par la thématique - lors de son élaboration. La signature de cette convention par les deux parties, le 2 février, fait office de retrait d'opposition de l'ATE. Ceci permet à la Municipalité de délivrer l'autorisation au constructeur du parking de poursuivre son chantier pour la deuxième étape.